

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

SEANCE du 30 mars 1995

TITRE DU DOSSIER : ESPACES NATURELS SENSIBLES

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU la loi du 10 août 1871 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

VU la délibération du Conseil Général en date du 7 octobre 1994 ;

VU le Rapport de Monsieur le Président du Conseil Général, présenté au nom de sa Commission par Monsieur LEMAIRE, Président de la Commission Habitat, Cadre de Vie, Environnement et Ports ;

CONSIDÉRANT que la création des zones de préemption au titre de la politique des espaces naturels sensibles permettra de renforcer la protection du patrimoine de Loire-Atlantique avec les communes.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre l'ensemble des plans départementaux en conformité avec les délibérations des conseils municipaux.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte à l'unanimité les CONCLUSIONS SUIVANTES :

- I. **CRÉE, ou MODIFIÉ** en ce qui concerne la zone déjà existante sur la commune de BRAINS, les zones à l'intérieur desquelles le Département peut exercer le droit de préemption prévu au titre de la sauvegarde des espaces naturels sensibles sur les communes suivantes, et selon les périmètres reportés sur les plans annexés à la présente délibération :

1. BRAINS → Modifié
2. CARQUEFOU
3. ERBRAY
4. JUIGNE LES MOUTIERS
5. PORT SAINT-PERE
6. SAINT-NICOLAS DE REDON
7. SOUDAN

II. **ABROGE et REMPLACE**, pour les communes mentionnées ci-dessous, les plans annexés à la délibération du Conseil Général du 7 octobre 1994 par **les plans correspondants suivants**, ci-joints en annexe :

1. ANETZ : plan de situation et plan de détail
2. AVESSAC : plan de situation et plans de détail
3. BATZ SUR MER : plan de situation et plan de détail
4. BLAIN : plan de situation et plan de détail
5. BOUSSAY : plan de situation et plan de détail
6. CARQUEFOU : plan de détail
7. LE CELLIER : plan de situation et plan de détail
8. LA CHAPELLE SUR ERDRE : plan de situation et plan de détail n° 2
9. CHATEAUTHEBAUD : plan de situation et plan de détail
10. CLISSON : plan de situation et plan de détail
11. LE CROISIC : plan de situation et plan de détail
12. FEGREAC : plan de détail n° 1
13. GORGES : plan de situation et plan de détail
14. GRAND AUVERNE : plan de situation et plan de détail
15. GUEMENE PENFAO : plan de situation et plans de détail
16. GUENROUET : plan de situation et plans de détail
17. GUERANDE : plans de détail n° 1, 3, 5 et 7
18. JOUE SUR ERDRE : plan de situation et plans de détail
19. MAUVES SUR LOIRE : plan de situation et plan de détail
20. LA MEILLERAYE DE BRETAGNE : plan de situation et plan de détail
21. MESQUER : plan de situation et plan de détail
22. MOISDON LA RIVIERE : plan de situation et plan de détail
23. MONNIERES : plan de situation et plans de détail
24. ORVAULT : plan de détail n° 2
25. LE PELLERIN : plan de détail n° 1
26. PREFAILLES : plan de situation et plan de détail
27. RIAILLE : plan de situation et plans de détail
28. SAINT BREVIN LES PINS : plan de détail n° 1
29. SAINT HERBLON : plan de situation et plan de détail
30. SAINT JOACHIM : plan de situation et plan de détail
31. SAINT JULIEN DE CONCELLES : plan de situation
32. SAINT LUMINE DE CLISSON : plan de situation et plan de détail
33. SAINT MOLF : plan de situation et plan de détail
34. SAINTE REINE DE BRETAGNE : plan de détail
35. SAUTRON : plan de situation et plan de détail
36. TREILLIERES : plan de situation et plans de détail
37. TRIGNAC : plan de détail
38. LA TURBALLE : plan de situation et plan de détail n° 1
39. VARADES : plan de situation et plans de détail
40. VAY : plan de situation et plan de détail
41. VERTOU : plan de situation et plans de détail

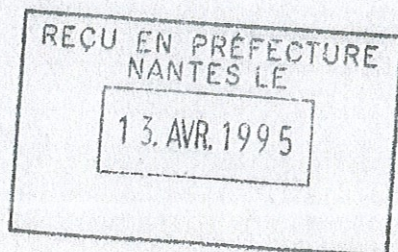
PUBLIÉ le 14 AVR. 1995

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur-Adjoint
Chargé du Centre de Coordination
Administrative

AE

Annie ESNAULT



Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right.